

Décision : MCRC02-00103

Numéro de référence : M02-06733-3

Date de la décision : Le 22 avril 2002

Endroit : Montréal

Date de l'audience : Le 19 avril 2002

Présent : Gilles Tremblay  
Commissaire

---

Personne visée :

6-M-330034-102-SI

**LES TRANSPORTS JACQUES DUBÉ LTÉE**  
112, rue Germain  
Saint-Alphonse (Québec)  
J0E 2A0

- Demanderesse -

LES TRANSPORTS JACQUES DUBÉ LTÉE demande l'autorisation de céder six véhicules à 3975134 CANADA INC. Cette démarche s'avère nécessaire parce que la demanderesse a été déclarée partiellement inapte par la décision QCR01-00486.

Cette demande est présentée dans le cadre de la *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds*, particulièrement de l'article 33 :

« 33. Une personne déclarée totalement ou partiellement inapte ne peut céder ou autrement aliéner les véhicules lourds immatriculés à son nom sans le consentement de la Commission qui doit le lui refuser lorsqu'elle estime que la cession ou l'aliénation aurait pour objet de contrer l'application de la mesure administrative imposée.

[...] »

Afin d'atteindre les objectifs recherchés par cet article, la Commission doit s'assurer que la personne visée par l'enquête ne procède pas à un « clonage » de son entreprise. Elle doit analyser chacune des transactions en fonction de ses liens possibles avec l'éventuel acquéreur.

La Commission a convoqué la demanderesse pour une audience et cette dernière a renoncé au délai de convocation de 10 jours.

M. Jacques Dubé, président, désire vendre ses véhicules à 3975134 CANADA INC. qui est la propriété de sa soeur. C'est elle qui va désormais administrer cette nouvelle entité dont le transport aura comme origine et destination les États-Unis. Le seul lien qu'il va maintenir avec cette compagnie concerne l'entretien des véhicules dont il aura la charge. Il gardera un véhicule pour les opérations de sa compagnie qui se concentrera sur le Québec.

La Commission en vient à la conclusion que cette vente de véhicules ne vise pas à contrer l'application des mesures administratives prises en vertu de la *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds*.

Pour ces motifs, la Commission :

Autorise LES TRANSPORTS JACQUES DUBÉ LTÉE à céder à 3975134 CANADA INC. les véhicules suivants :

<u>Marque</u>	<u>Année</u>	<u>Série</u>	<u>Immatriculation</u>
INTERNATIONAL		2000 2HSCHAER9YC050684	L142722-5
VOLVO	1999	4VG7DAGH5XN795586	L142723-6
INTERNATIONAL		1998 2HSFBAER1WC051047	L102659-3
INTERNATIONAL		1999 2HSFBAER8XC067960	L144139-2
VOLVO	1999	4VG7DGGH9XN767079	L119355-1
WHGMC	1994	4V1WDBGG7RN683331	L166208-2

---

Gilles Tremblay  
Commissaire